



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ressources

Question écrite n° 93388

Texte de la question

M. Guy Bailliart attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur la circulation de l'information, parfois défailante, entre les services de l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement a concrétisé sa volonté de soutenir l'investissement local en créant un fonds exceptionnel destiné à soutenir l'investissement des communes et qui vise à obtenir un effet significatif et rapide sur la croissance et l'emploi. Or certains maires ont appris par leur sous-préfecture qu'ils pouvaient constituer un dossier de subvention à ce fonds de soutien à l'investissement public local quand d'autres, dépendant d'une autre sous-préfecture, n'ont pas eu cette information et sont arrivés après la clôture des dossiers. Il est regrettable qu'un manque d'information prive certaines collectivités territoriales d'une subvention, par ailleurs nécessaire à la revitalisation des bourgs ruraux. Face à cela, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend pallier ces manques en informant l'ensemble des collectivités rurales quand une mesure de ce type entre en application et s'il entend prolonger la phase de dépôt des dossiers pour les communes lésées.

Données clés

Auteur : [M. Guy Bailliart](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93388

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1491

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)